

**GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE BORDEAUX**

ETS/2021P00352/2021J00348/21-07-2021

SCP SILVESTRI-BAUJET

23 rue du Chai des Farines
33000 BORDEAUX

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS**

Le Tribunal de Commerce de Bordeaux
a rendu la décision dont la teneur suit



N° de rôle	2021P00352
Nom du dossier	/ SARL SC2M CONSTRUCTION
Délivrée le	03/08/2021



JUGEMENT DU 21 JUILLET 2021
5ème Chambre

N° PCL : 2021J00348
SARL SC2M CONSTRUCTION
N° RG: 2021P00352

DEBITEUR

SARL SC2M CONSTRUCTION 7 Chemin De La
Moulinotte 33450 Saint-Loubès

RCS BORDEAUX 512 120 874 - 2009 B 1647

Représentant légal : Monsieur Carlos Alberto
FERREIRA DA ROCHA Gérant, demeurant 7 chemin de
la Moulinotte 33450 SAINT LOUBES

Comparaissant,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort.

Débats, clôture des débats et mise en délibéré lors de
l'audience du 21 Juillet 2021 en chambre du conseil
où siégeaient Monsieur Pierre GUINCHARD, Président
de Chambre, Monsieur Christophe DUPORTAL,
Monsieur Philippe GERARD, Juges, assistés de
Madame Emilie ZAKY, Greffier assermenté,

Le Ministère Public avisé,

Délibérée par les mêmes Juges,

Prononcée à l'audience publique du 21 Juillet 2021,

La minute du présent jugement est signée par
Monsieur Pierre GUINCHARD, Monsieur Président de
Chambre et par Madame Emilie ZAKY, Greffier
assermenté.

N° RG : 2021P00352
N° PC : 2021J00348

A la date du 29 Juin 2021, la société SC2M CONSTRUCTION SARL a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 512 120 874 RCS BORDEAUX (2009 B 1647), a pour activité déclarée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux : Maçonnerie, entreprise générale du bâtiment, revêtement des sols et des murs, recherche et aide au recrutement, terrassement divers,

Constituée sous la forme de SARL, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en Chambre du Conseil, la société SC2M CONSTRUCTION SARL a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

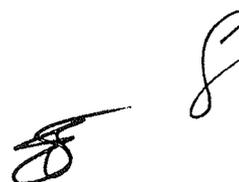
Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en Chambre du Conseil que :

- l'actif s'élève à 113.916,00 euros et le passif à 439.658,00 euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- au 31 Mars 2020 le chiffre d'affaires s'élevait à 993.476,00 euros et les pertes à 70.721,00 euros,
- 2 salariés sont employés au jour de la cessation des paiements et 7 l'ont été au cours des six derniers mois,

La société SC2M CONSTRUCTION SARL a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

Les salariés n'ont pas été représentés en Chambre du Conseil,

La société SC2M CONSTRUCTION SARL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,



La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,

Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 et suivants et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal, dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce ne sont pas réunies, dira que l'application de la procédure simplifiée ne peut être ordonnée,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

De fixer le délai d'établissement de la liste des créances conformément aux dispositions de l'article L 624-1 du code de commerce et de l'article R 624-1 du code du commerce,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce, le Tribunal fixera à deux ans le délai dans lequel il devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

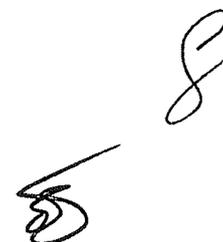
Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

Constate l'état de cessation des paiements de la société SC2M CONSTRUCTION,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

la société SC2M CONSTRUCTION SARL, au capital de 20.000,00 euros, identifiée sous le n° 512 120 874 RCS BORDEAUX (2009 B 1647), dont le siège social est à SAINT-LOUBES (33450), 7 Chemin De La Moulinotte, exerçant une activité de maçonnerie, entreprise générale du bâtiment, revêtement des sols et des murs, recherche et aide au recrutement, terrassement divers, à SAINT-LOUBES (33450), 7 Chemin De La Moulinotte,



conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Fixe provisoirement au 31 Mars 2021, la date de cessation des paiements,

Nomme Monsieur Yves LALANNE, Juge-Commissaire et Monsieur Franck CHANQUOY, Juge-Commissaire suppléant,

Nomme la SCP SILVESTRI-BAUJET, 23 rue des Chai des Farines 33000 Bordeaux en qualité de Liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Jean-Denis SILVESTRI,

Désigne en application de l'article L 641-1 du code de Commerce la SELAS TRISTAN FAVREAU, sise à CANEJAN (33610), 9 rue gaspard Monge, commissaire priseur, afin de réaliser l'inventaire et la prisee prévus à l'article L 622-6 du code de commerce,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le délai imparti au liquidateur judiciaire pour l'établissement de la liste des créances est de douze mois à compter de l'expiration du délai ci-dessus fixé pour les déclarations,

Fixe à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Dit que le présent jugement sera signifié par acte extrajudiciaire au débiteur avec convocation de celui-ci d'avoir à comparaître à l'audience du 22 Juillet 2021 à 14 heures 05 au Tribunal de Commerce de Bordeaux pour que soit examinée la clôture de la procédure conformément aux dispositions de l'article L 643-9 du code de commerce,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de Liquidation Judiciaire,

A handwritten signature in black ink, followed by a large, stylized flourish or underline.

EXPÉDITION

Pour expédition certifiée conforme à la minute de la présente décision

Le Greffier



N° de rôle	2021P00352
Nom du dossier	/ SARL SC2M CONSTRUCTION
Délivrée le	03/08/2021

Sixième et dernière page.